

« Adverse effect » est-il synonyme de « side-effect »?

Maurice Rouleau

Volume 36, Number 2-3, juin 1991

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/004001ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/004001ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Les Presses de l'Université de Montréal

ISSN

0026-0452 (print)

1492-1421 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

Rouleau, M. (1991). « Adverse effect » est-il synonyme de « side-effect »? *Meta*, 36(2-3), 497–507. <https://doi.org/10.7202/004001ar>

«ADVERSE EFFECT» EST-IL SYNONYME DE «SIDE-EFFECT» ?

Traduire *adverse effect* et *side-effect* ne semble présenter aucune difficulté, du moins à première vue. Pour certains, il s'agit de réactions adverses, d'effets indésirables; pour d'autres, de réactions indésirables, d'effets secondaires ou encore de réactions défavorables et d'effets latéraux, etc. Et les termes proposés ne semblent pas souffrir la contestation. Cependant, quand vient le temps de faire préciser aux uns et aux autres la différence qui existe entre ces deux termes, le ton est moins péremptoire.

Quiconque doit traduire une monographie de médicament risque de rencontrer des phrases* comme :

- (ex. 1) *Adverse effects*: Late *adverse reactions* include ... The frequency of these *untoward effects*...
- (ex. 2) *Adverse effects*: The *side effects* most frequently encountered during ...
- (ex. 3) ... required discontinuation of the drug because of *side effects*. The most common *adverse effects* seen with ...
- (ex. 4) *Adverse effects*: It may be expected that the most common *untoward reactions* will be related to sensitivity.
- (ex. 5) ... meaning the fewest symptoms and the best airflow rates which can be achieved without *unacceptable side effects*.
- (ex. 6) ... Unnecessary restrictions should not become an *adverse side effect* of treatment.

Devant une telle diversité de termes, plusieurs questions viennent à l'esprit.

- *Adverse effect* est-il synonyme de *adverse reaction* (ex. 1)?
- *Side-effect* est-il un spécifique dont *adverse effect* serait le générique (ex. 2)? ou l'inverse (ex. 3)? Ne s'agirait-il pas plutôt de synonymes?
- *Untoward effect* (ex. 1) est-il synonyme de *untoward reaction* (ex. 4)?
- *Adverse effect* ne serait-il pas une forme elliptique de *adverse [side] effect* (ex. 6) et *untoward effect* une variante de *unacceptable [side] effect* (ex. 5)?

Voilà autant de questions auxquelles il faut apporter une réponse claire, si l'on veut mieux cerner le sens des termes et, partant, trouver ou proposer une bonne traduction.

ANALYSE DES TERMES ANGLAIS

Les seuls termes consignés dans les dictionnaires généraux et médicaux unilingues anglais sont *side-effect*** et *adverse effect*.

Définitions de SIDE-EFFECT :

- (déf. 1) a secondary, usually (c'est nous qui soulignons) *adverse effect* (as of a drug) <toxic side effects> <social side effects of urban growth> — called also *side reaction* (Webster 1980).
- (déf. 2) result of drug or other therapy in addition to or an extension of the desired therapeutic effect. While technically the therapeutic effect carried beyond the desired limit is a side-effect, the term more often refers to pharmacologic results of therapy unrelated to usual objective (the development of signs of Cushing's syndrome with steroid therapy). The term, usually but not necessarily (c'est nous qui soulignons), connotes an undesirable effect (Stedman 1982).
- (déf. 3) a consequence other than the one(s) for which an agent or measure is used, as the adverse effects produced by a drug, especially on a tissue or organ system other than the one sought to be benefited by its administration (Dorland's 1974).
- (déf. 4) a secondary effect of a drug produced along with the intended therapeutic one. The additional effect need not (c'est nous qui soulignons) be adverse, but undesirable or toxic effects are usually (c'est encore nous qui soulignons) implied (IDMB 1985).

Définition de ADVERSE EFFECT :

(déf. 5) an unintended, deleterious reaction occurring after administration of a substance at levels normally not intended to produce such an effect (IDMB 1985).

L'analyse de ces différentes définitions fait ressortir les points suivants :

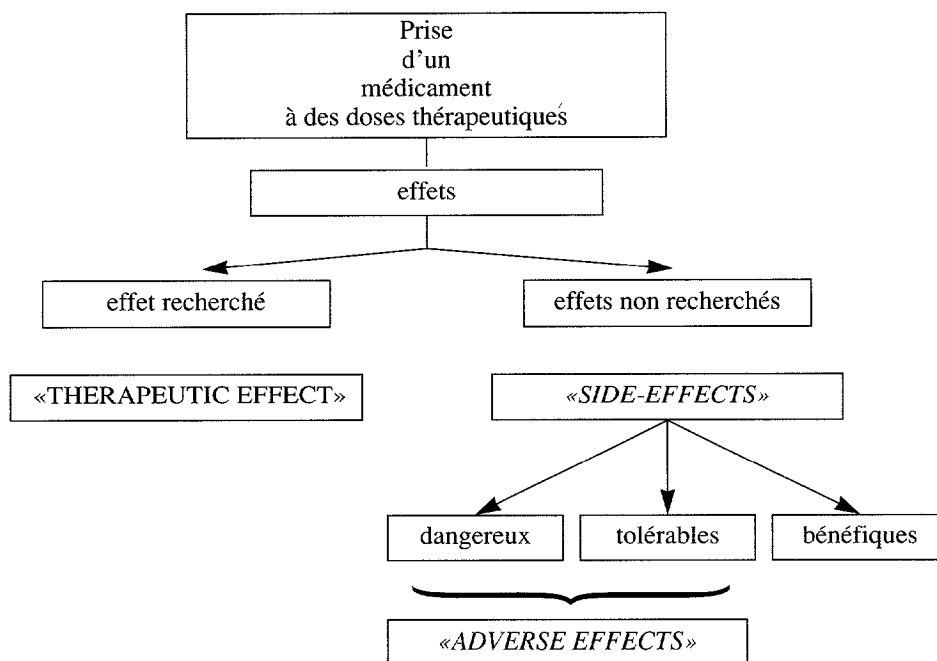
- 1 - Un *side-effect*, appelé aussi *side reaction* (déf. 1) est un effet autre que le *therapeutic effect*, c'est-à-dire celui pour lequel le médicament est administré (déf. 2,3,4). Il n'est, en soi, ni bon ni mauvais (déf. 2, 4), mais, par glissement de sens, il sert généralement à désigner un *adverse effect* (déf. 1,2,4).
- 2 - Les *adverse effects*, en tant qu'effets non souhaités (déf. 5), font partie des *side-effects* (déf. 1,3,5).
- 3 - Les *side-effects* ou *adverse effects* intéressent particulièrement, mais non exclusivement, les tissus ou organes autres que ceux sur lesquels le médicament est censé exercer son effet thérapeutique (déf. 3).
- 4 - Étant donné que les *side-effects* accompagnent l'effet thérapeutique, il faut en conclure qu'ils se produisent à des doses thérapeutiques, même si cela n'est explicité dans aucune des définitions données. Alors, ni les conséquences d'un surdosage ni les résultats de l'usage d'un médicament à des fins non médicales ne devraient être considérés comme des *side-effects*.

On peut donc dire que la relation qui existe entre *side-effect* et *adverse effect* est celle de générique à spécifique; que ces deux termes ne sont pas synonymes; mais que, dans la pratique, ils sont considérés comme tels. Autrement dit, l'acception de *side-effect* est restreinte à celle d'*adverse effect*.

Un tel glissement de sens s'explique sans doute par le fait que l'intervention du médecin n'est justifiée ou sollicitée par le patient que si les *side-effects* créent des problèmes, c'est-à-dire si les *effects* sont considérés par le patient comme *adverse*. Pour le médecin traitant, tout *side-effect* porté à son attention tombe, la plupart du temps, dans la catégorie des *adverse effects*, d'où, sans doute, la confusion dans l'acception des termes anglais.

Cette relation de générique à spécifique est illustrée dans le schéma #1, où le médicament est replacé dans son contexte normal d'utilisation, à savoir le traitement.

Schéma 1



En somme, le problème est le suivant. Quand on utilise un médicament, c'est généralement dans le but de traiter un problème particulier. L'effet recherché du médicament, appelé EFFET THÉRAPEUTIQUE, n'est pas toujours le seul à se manifester. Il est accompagné d'autres effets qui, eux, ne sont pas recherchés : des «SIDE-EFFECTS». Ces effets non recherchés peuvent avoir sur l'organisme des conséquences très variables. Il peut arriver qu'un tel effet soit bénéfique; il n'en demeure pas moins un *side-effect*, car il n'est pas l'effet recherché par le thérapeute. Si l'effet est bénin, tolérable, le patient peut en faire abstraction et en prendre son parti. Ce sera le prix à payer pour bénéficier de l'effet thérapeutique. Par contre, si l'effet est tellement grave qu'il met la vie du patient en danger, cet effet forcera alors le médecin à interrompre le traitement. Dès qu'un effet non recherché gêne le traitement, on parle d'un *adverse effect* ou pour être plus explicite, d'un *adverse side effect* (ex. 6) ou d'un *unacceptable side effect* (ex. 5).

Au Canada, dans le cadre d'un programme de pharmacovigilance internationale, la notion de *adverse drug reaction* a une acception encore plus large; elle englobe même l'absence d'effet thérapeutique.

«Lack of action or action that is not of therapeutic, diagnostic or prophylactic benefit to the patient. If the product is not effective, then the patient is harmed because of the time lost from effective medication.» (Napke 1986)

ANALYSE DES TERMES FRANÇAIS

Quels sont donc les équivalents français des termes anglais qui viennent d'être analysés. Le premier réflexe de tout traducteur est de consulter son «Gladstone».

On y trouve sous *Adverse* :

adverse reaction, adverse side effect :

incident ou accident; inconvéniént; effet secondaire fâcheux, réaction indésirable; trouble.

Sous *Side*, on trouve :

side effect [sans trait d'union] :

effet secondaire, réaction secondaire, effet latéral, effet parasite; effet non recherché ou, dans le cas d'un effet fâcheux, inconvéniént, incident ou accident.

Dans les solutions proposées, on retrouve la distinction que fait l'anglais entre les deux termes : *side-effect* devient un effet secondaire (un générique) et *adverse reaction* un effet secondaire fâcheux (un spécifique).

Aucun des termes proposés ne fait cependant l'objet d'une entrée dans les dictionnaires médicaux unilingues français consultés, à savoir le Flammarion, le Garnier-Delamare et le Manuila (1989). Il n'est donc pas possible de procéder à une analyse semblable à celle qui vient d'être faite pour les termes anglais. Il ne nous reste qu'à consulter la littérature en pharmacologie pour savoir comment les usagers francophones s'expriment quand ils traitent des *adverse effects* et des *side-effects*, et quels sens ils donnent aux termes qu'ils utilisent.

L'analyse des documents consultés confirme la variété des termes proposés dans le «Gladstone»; elle nous révèle de plus que, sous des étiquettes identiques, se cache souvent un contenu différent.

EFFET SECONDAIRE :

Le concept d'effet secondaire varie selon les auteurs.

■ Tantôt il correspond à *adverse effect* :

«Aux doses thérapeutiques, tous les antihistaminiques ont des effets secondaires dont l'un ou l'autre touche 25% environ des patients d'une manière plus ou moins prononcée. Parfois gênants jusqu'à obliger à renoncer au traitement, rarement graves, ils peuvent s'amenuiser au cours de la poursuite de la thérapeutique.» (Reuse 1983 : 309)

Il est évident que, si l'effet est gênant au point de nécessiter l'arrêt du traitement, il s'agit bien d'un effet que l'anglais qualifie d'*adverse*.

■ Tantôt il correspond à *side-effect* ou à *adverse effect*. Fattorusso et Ritter (1985 : 9) définissent *effet secondaire* de la manière suivante :

«effet pharmacologique parallèle à l'effet thérapeutique désiré; dans le langage clinique, signifie effet indésirable.»

Même si, selon ces auteurs, *effet secondaire* correspond bien à tout effet non recherché, c'est-à-dire à un *side-effect*, il prend, dans la bouche du clinicien, par abus de langage, le sens de *adverse effect*.

■ Ce glissement de sens n'est cependant pas admis par tous les cliniciens. En effet, certains sentent le besoin de qualifier d'indésirables les effets secondaires dont ils parlent.

«Effets secondaires indésirables

Les effets secondaires des polymyxines sont surtout nombreux avec les sulfates. Les dérivés méthylsulfonés sont moins toxiques, et sans doute la colistine moins que la polymyxine G; mais, à doses élevées, les dérivés méthylsulfonés gardent le spectre étendu d'effets indésirables [forme elliptique] connu avec les sulfates de polymyxines.» (Waldvogel et Acar 1983 : 158)

Pour ces auteurs, effet secondaire n'est donc synonyme que de *side-effect*.

- D'autres, enfin, préfèrent réserver à l'adjectif *secondaire* l'acception qu'il a dans le langage médical : «qui est consécutif à». Consécutif ici ne signifie pas uniquement que les événements se suivent dans le temps, mais qu'ils ont de plus une filiation, que l'effet s'explique par la présence d'un phénomène antérieur***. C'est ainsi que Venulet, dans sa classification des *Effets indésirables* (voir plus loin), distingue plusieurs catégories d'effets, dont les *effets secondaires*, qu'il définit de la façon suivante :

«les effets des effets des médicaments. Le phénomène de Jarish-Herxheimer, les mycoses ou surinfections à la suite de l'administration d'antibiotiques ou de glucocorticoïdes en sont des exemples.» (Venulet 1983 : 16)

Dans ce cas-ci, *effet secondaire* ne correspond ni à un *side-effect* ni à un *adverse effect*, mais à une sous-espèce d'*adverse effects*.

Bref, 4 sources, 4 acceptions.

EFFET LATÉRAL

Le cas de l'expression *effet latéral* n'est pas moins complexe.

- Dans le «Gladstone», effet latéral est réservé à *side-effect*, au sens d'effet non thérapeutique. Mais tel n'est pas toujours le cas.
- Dans «Le Grand Dictionnaire Encyclopédique médical» de Rapin (1986), on peut lire :

«La surveillance d'un traitement impose la prise en compte et la correction d'éventuels *effets latéraux* : syndrome de tremblement, dysarthrie; action anticholinergique périphérique responsable de la sécheresse de la bouche, de constipation, de troubles de l'accommodation, de dysurie...; hypotension orthostatique fréquente...» (Rondepierre 1986)

Il est clair, d'après la nature des effets mentionnés, qu'il s'agit ici d'*adverse effects* et non de *side-effects*. D'ailleurs il suffit, pour s'en convaincre, de voir en quels termes d'autres cliniciens parlent de ces mêmes effets :

«*Effets indésirables, accidents*

Un syndrome neurologique associant tremblement, vertiges et parfois dysarthrie peut se produire chez les patients... Les effets atropiniques des imipraminiques peuvent entraîner une sécheresse de la bouche, avec des sueurs abondantes, des troubles de l'accommodation, une constipation, une rétention d'urine, relevant des traitements habituels. Une hypotension orthostatique est fréquente.» (Deniker et Poirier 1983 : 256)

- Pour Heusghem et Lechat (1973), un effet latéral est tout autre chose. En effet, ces auteurs distinguent parmi les effets indésirables ceux qui sont imprévisibles et ceux qui sont prévisibles. Ils subdivisent ensuite ces derniers en effets *catégoriels* et en effets *latéraux*, un effet latéral étant tout effet indésirable prévisible «sans rapport avec les actions pharmacologiques recherchées du médicament».

Latéral prend ici un tout autre sens. Un effet latéral n'est pas un *effet non thérapeutique* (side-effect) ni un *effet indésirable* (adverse effect), mais une des catégories d'effets indésirables.

Bref, 3 sources, 3 acceptions.

EFFET INDÉSIRABLE

Le cas du terme *effet indésirable* est bien différent des deux précédents, car la notion ne semble pas varier selon les utilisateurs.

- Heusghem et Lechat regroupent sous l'appellation *effet indésirable* tout effet nocif qui relève d'une action différente de celle recherchée par le thérapeute et qui ne résulte pas d'un surdosage du médicament. Il s'agit donc d'*adverse effects*.
- Venulet (1983 : 15) abonde dans le même sens. Il appelle effet indésirable toute :

«Réaction nuisible, se produisant fortuitement en cas d'usage d'un médicament aux doses normalement utilisées chez l'homme, pour la prophylaxie, le diagnostic ou le traitement d'un état pathologique ou en vue de modifier une fonction physiologique.»

Le descripteur *fortuitement* porterait à croire que le terme ne recouvre qu'une partie des effets indésirables mentionnés par Heusghem et Lechat, à savoir les effets imprévisibles. Tel n'est cependant pas le cas. Si l'on étudiait attentivement la classification proposée par Venulet (1983 : 16), ce qui dépasserait le cadre de cet article, on constaterait que tous les effets ne sont pas fortuits. Par exemple, une des catégories d'effets indésirables est définie comme suit :

«les effets indésirables inévitables. Ils font partie des propriétés pharmacologiques du médicament en question, par exemple la sécheresse de la bouche qui accompagne l'injection d'atropine.»

Si un effet est inévitable, il peut difficilement être fortuit. Force est d'admettre que l'auteur accorde au mot fortuit un autre sens que celui d'*inattendu*.

RÉACTION ADVERSE

Le cas de *réaction adverse* est plus simple.

Ce terme n'a été rencontré que dans les documents de l'OMS, où il côtoie *effets indésirables*. Ainsi, dans le «Projet pilote OMS de recherches sur la pharmacovigilance internationale» (1970 : 54), on peut lire :

«L'objet essentiel de la pharmacovigilance est de déceler le plus rapidement le risque qu'un médicament ne produise des *effets indésirables* qui n'auraient pas été décelés au cours des essais cliniques. Étant donné que des *réactions adverses* peuvent se produire dans tous les pays et que leur détection rapide ... »

De plus, d'après le «Vocabulaire de la santé publique» (Hogarth 1977), autre publication de l'OMS, une réaction adverse est :

«une réaction nocive, non recherchée, qui apparaît aux doses normalement utilisées chez l'homme»

Il est clair que *réaction adverse* est ici synonyme de *adverse effect* et, par conséquent, d'effet indésirable.

La valeur terminologique de ces sources est cependant fort discutable, car il s'agit de documents traduits.

CONCLUSION

Cette étude a montré qu'en anglais il y a consensus sur les notions que désignent les termes *side-effect* et *adverse effect*. Tout effet, quelle qu'en soit la gravité, qui survient après l'administration d'un médicament et qui n'est pas recherché par le thérapeute est un *side-effect*. Par abus de langage, on confond *side-effect* avec *adverse effect* qui, lui, désigne uniquement tout effet non thérapeutique gênant.

Même si tous les dictionnaires s'entendent sur le sens à accorder aux termes en question, certains auteurs donnent à ces termes des acceptions qui pourraient être qualifiées d'idiosyncrasiques. Dans l'exemple suivant, *adverse effect* est devenu un générique et *side-effect* un spécifique.

«Any drug effect other than what is therapeutically intended can be called an adverse reaction. It may be expected and benign, or unexpected and potentially harmful. Mild, but *predictable*, adverse reactions are sometimes called side effects.» (Nursing 86 Drug Handbook 1986)

Une telle divergence dans l'acception des termes est difficilement justifiable. Elle s'expliquerait à la rigueur si ces termes ne figuraient pas aux dictionnaires. Tel n'est cependant pas le cas, du moins en anglais.

En français, la situation est bien différente : l'usage n'étant pas fixé, chaque utilisateur francophone, clinicien ou autre, recourt aux termes qui semblent correspondre le mieux aux notions qu'il se fait de ces effets.

À défaut d'un terme consacré par l'usage ou consigné dans les dictionnaires, chaque traducteur doit donc trouver SA solution. Et la solution adoptée doit faire partie des expressions généralement utilisées, si évidemment on ne veut pas ajouter à la confusion.

La solution qui serait sans doute la plus pertinente est la suivante : *adverse effect*, ainsi que *side-effect*, se rendrait par **EFFET INDÉSIRABLE**, quand il est évident que les deux termes désignent la même réalité, soit des *adverse effects*, au sens strict. Et il en est presque toujours ainsi. En effet, dans le contexte des monographies de médicaments, la probabilité que ces deux termes n'aient pas la même extension est pour ainsi dire nulle. Par contre, quand il est clair que *side-effect* désigne plus que des *adverse effects*, ce terme pourrait alors être traduit par *effet non thérapeutique*, pour bien marquer la différence avec effet thérapeutique.

Comment justifier le rejet des autres termes rencontrés ?

- *Effet latéral* devrait être écarté parce que : 1) il n'a pas la même signification pour tous ; 2) il est rarement rencontré ; 3) en langage médical, le concept de latéralité désigne la dominance fonctionnelle d'un côté du corps humain sur l'autre ou encore l'éloignement de l'axe de symétrie du corps.
- *Effet secondaire* devrait être également écarté, même s'il est beaucoup plus fréquent que les autres, parce que : 1) il n'a pas le même sens pour tous ; 2) secondaire, comme nous l'avons déjà mentionné, a déjà un sens bien établi en langage médical, celui de *consécutif à*, et lui en ajouter un autre ne ferait que brouiller la communication. Il est vrai que *secondaire* peut signifier *qui est de moindre importance* et qu'à ce titre on pourrait être tenté de l'utiliser, se disant que l'effet important est l'effet thérapeutique et les autres effets sont de moindre importance. Mais alors comment justifier l'utilisation de l'adjectif *secondaire* dans ce sens pour désigner un effet non recherché dont la gravité impose l'arrêt du traitement ? On aboutit à un non-sens.
- *Réaction adverse* devrait être écarté parce que : 1) il est rarement rencontré ; 2) il ne se trouve que dans des textes traduits ; 3) *adverse* est un faux-ami (en français, il signifie *opposé à*) ; 4) le mot réaction n'a pas l'extension suffisante (voir ci-dessous).
- Les qualificatifs défavorable, nocif, etc. devraient être réservés pour traduire *untoward effect*. D'ailleurs, comme l'expression *untoward effect* (ex. 1) ne figure pas aux dictionnaires, elle fait certainement partie de la langue générale ; elle résulte d'une combinatoire accidentelle, non figée, tout comme le serait *unacceptable side effect* (ex. 5).
- *Effet* devrait être préféré à *réaction*. Il est vrai que le «Webster» donne *side reaction* comme synonyme de *side-effect* (déf. 1) et que, dans le IDMB, *adverse effect* est défini comme une *deleterious reaction* (déf. 5). C'est ce qui explique qu'en anglais l'on rencontre aussi bien *adverse reaction* qu'*adverse effect*. Mais parmi les expressions françaises relevées, on rencontre presque exclusivement *effet* ; le mot réaction n'apparaît en fait que dans *réaction adverse*, qui est une traduction littérale de *adverse reaction*.

Existerait-il, entre *effet* et *réaction*, une différence qui expliquerait l'absence, dans les textes français non traduits, de termes comme *réaction indésirable* ou *réaction secondaire* ? Il semble qu'il y en ait une.

Par *effet*, on entend la réponse, « ce qui est produit, entraîné par l'action d'une chose » (syn. résultat, conséquence). D'ailleurs on parle de relation de cause à effet pour signifier que le phénomène observé (effet) est le résultat ou la conséquence de l'action.

Par *réaction*, on entend une réponse à une action par une action contraire tendant à l'annuler. C'est ainsi, par exemple, que le fait de toucher à une plaque chaude provoquera un mouvement de recul, c'est-à-dire un mouvement contraire tendant à l'annuler. L'organisme a réagi. Qu'en est-il dans le cas d'un médicament ? Doit-on parler d'effet ou de réaction ?

Avant de pouvoir répondre à cette question, il faut préciser ce que l'on entend, en pharmacologie, par *action*. L'action est définie comme le mécanisme par lequel le médicament influence une entité biologique, que ce soit une molécule, une cellule, un organe ou un système. Prenons un exemple concret. Si la réponse recherchée par la prise d'un médicament s'explique par la fixation de ce dernier sur un récepteur particulier (le site étant occupé, le substrat naturel ne peut s'y fixer), l'*action* du médicament est, dans ce cas, d'inhiber la fixation du substrat naturel. La réponse qu'entraîne dans l'organisme cette inhibition s'appelle *effet*. Pour pouvoir parler de réaction, il faudrait que la réponse de l'organisme vise à contrebalancer l'action du médicament (c'est-à-dire l'empêcher de se fixer sur le récepteur). La réponse recherchée par le thérapeute n'est pas une réaction mais bien un effet. L'appellation EFFET THÉRAPEUTIQUE est donc pleinement justifiée.

Qu'en est-il des *adverse effects* ou *adverse reactions*, c'est-à-dire des réponses non recherchées ou non thérapeutiques ? Est-ce que ce sont des effets ou des réactions ?

Pour mieux saisir le problème, prenons un exemple concret :

«This medication [un antiasthmatique] rarely causes any side effects. The occasional child may have some coughing when inhaling the powder form, but this *effect* (c'est nous qui soulignons) has usually been recognized by the child and the parents.»***

Dans ce cas-ci, est-ce que la toux est un effet (indésirable) ou une réaction (indésirable) ? Elle est à la fois un effet et une réaction. Il est évident qu'il y a relation de cause à effet entre la prise du médicament et la toux, et qu'à ce titre elle fait partie des effets. Mais il est tout aussi vrai que la toux est une réaction, à coup sûr indésirable mais physiologique, à l'inhalation du médicament en poudre. La définition du mot toux dans le Flammarion est suffisamment convaincante :

«un acte respiratoire [...], habituellement réflexe mais volontairement reproductible [...] dans le but de chasser des voies aériennes [...] les particules de toute nature qui pourraient s'y trouver.»

Dans l'exemple choisi, la toux de l'enfant est un réflexe (non recherché mais naturel) qui tend à chasser les particules étrangères (en l'occurrence le médicament) qui ont été introduites volontairement dans les voies respiratoires. S'il y a des *adverse effects* qui sont des réactions (la toux, dans l'exemple cité), pourquoi refuser d'utiliser le mot réaction ? Pour deux raisons : 1) s'il est vrai que toute réaction est un effet, tout effet n'est pas une réaction ; 2) comme, dans le texte de départ, les effets et les réactions sont indistinctement énumérés sous la même rubrique, soit *adverse effects*, mieux vaut en français recourir à un générique plutôt qu'à un spécifique.

Les raisons pour lesquelles il faudrait privilégier «EFFET INDÉSIRABLE» sont les suivantes :

- 1) c'est le seul terme dont le sens ne semble pas varier selon les utilisateurs;
- 2) c'est un générique;
- 3) c'est de loin le terme le plus fréquemment utilisé****, notamment dans le Dictionnaire Vidal, l'équivalent français du CPS canadien, où il est utilisé de façon systématique;
- 4) c'est même le titre d'un ouvrage (Heusghem et Lechat 1973).

Même si, dans le dictionnaire Robert, *indésirable* ne s'applique qu'à des personnes, il ne faut jamais oublier que, dans une langue de spécialité, bien des mots de la langue générale prennent une acception différente, et le mot *indésirable* en est un excellent exemple.

RÉSUMÉ

Dans le cadre d'une monographie de médicament, *side-effect* est presque toujours synonyme de *adverse effect*. Alors

side-effect = effet indésirable
adverse effect = effet indésirable

Au sens strict, *side-effect* est le générique de *adverse effect*. Alors :

side-effect = effet non thérapeutique,
adverse effect = effet (non thérapeutique) indésirable
 (très rarement = réaction indésirable).

Untoward effect = untoward reaction = effet défavorable, nocif, nuisible, gênant, etc. (très rarement = réaction défavorable, etc.)

MAURICE ROULEAU
 Université de Montréal

NOTES

- * Extraits de dossiers personnels.
- ** Dans les dictionnaires, *side-effect* est toujours écrit avec un trait d'union. Cependant, les utilisateurs en mettent rarement un.
- *** Quelques exemples de l'utilisation de l'adjectif secondaire dans ce sens: hyperlipidémie secondaire, hyperparathyroïdie secondaire, varice secondaire, hypertension secondaire, dyspepsie secondaire, etc.
- **** Résultats du relevé des termes utilisés, comme sous-titres, dans un ouvrage collectif (venulet 1983), pour décrire les effets non thérapeutiques des médicaments: dans plus de 40 chapitres écrits par une cinquantaine de médecins, les 117 occurrences se répartissent de la façon suivante: effets indésirables, 75%; effets secondaires, 12% et autres 13%.

REMERCIEMENTS

L'auteur tient à remercier mesdames Amal Jammal et Louise LeBlanc ainsi que monsieur Robert Dubuc pour avoir accepté de lire et de commenter cet article avant sa soumission.

BIBLIOGRAPHIE

- DENIKER, P., POIRIER, M.-F. (1983): «Médicaments psychotropes II. Sels de lithium et antidépresseurs», *Thérapeutique médicale*, 2^e édition, Paris, Jean Fabre, Flammarion Médecine-Sciences, p. 256.
- Dictionnaire de médecine Flammarion* (1989): 3^e édition, Paris, Médecine-Sciences.
- Dictionnaire des termes de médecine*, (1989): 22^e édition, Paris, Garnier-Delamare, Maloigne.
- Dorland's Illustrated Medical Dictionary* (1974): 25th ed., Philadelphia, W.B. Saunders.
- FABRE, J. (1983): *Thérapeutique médicale*, 2^e édition, Paris, Flammarion Médecine-Sciences.
- FATTORUSSO, V., RITTER, O. (1985): *Vademecum clinique du symptôme à l'ordonnance*, 10^e édition, Paris, Masson, p.9.
- GLADSTONE, W.J. (1990): *Dictionnaire anglais-français des sciences médicales et paramédicales*, 3^e éd., Saint-Hyacinthe (Qué.), Edisem et Paris, Maloigne S.A.

- HEUSGHEM, C., LECHAT, P. (1973): *Les effets indésirables des médicaments*, Paris, Masson, 884 p.
- HOGARTH, J. (1977): *Vocabulaire de la santé publique*, Copenhague, OSM.
- Illustrated Stedman's Medical Dictionary* (1982): 24th ed., Baltimore, Williams & Wilkins.
- International Dictionary of Medicine and Biology* (1985): New York, John Wiley & Sons.
- MANUILA, A., MANUILA, L., NICOLE, M., LAMBERT, M. (1981): *Dictionnaire français de médecine et de biologie*, Paris, Masson.
- NAPKE, E. (1986): «Canada» (chap. 3), *Monitoring for drug safety*, W.H.W Inman, MTP Press, p. 63.
- Nursing 86 Drug Handbook, (1986): Nursing 86 Books, Springhouse, Springhouse Corporation, Pennsylvania, p. 7.
- Projet pilote OMS de recherche sur la pharmacovigilance internationale (1970): Annexe 8 de la vingt-troisième assemblée mondiale de la santé, partie I. p. 54, Organisation mondiale de la santé.
- RAPIN, M. (1986): *Le Grand Dictionnaire Encyclopédique médical*, Paris, Flammarion Médecine-Sciences.
- REUSE, J. (1983): «Antihistaminiques de synthèse», *Thérapeutique Médicale*, 2^e édition, Paris, Jean Fabre, Flammarion Médecine-Sciences, p. 309.
- RONDEPIERRE, C. (1986): «Antidépresseurs», *Le Grand Dictionnaire Encyclopédique médical*, Paris, Maurice Rapin, Flammarion Médecine-Sciences.
- VENULET, Jan (1983): «Effets indésirables des médicaments et pharmacovigilance», *Thérapeutique médicale*, 2^e édition, Paris, Jean Fabre, Flammarion Médecine-Sciences.
- WALDVOGEL, R., ACAR, J. (1983): «Médicaments antibactériens», *Thérapeutique Médicale*, 2^e édition, Paris, Jean Fabre, Flammarion Médecine-Sciences, p. 158.
- Webster's (1985): *Ninth New Collegiate Dictionary*, Markham, A Merriam-Webster, Thomas Allen & Son Limited.